

## **RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS**

### **Objectif et Champ d'application**

Lorsqu'un entrepreneur travaille sur la propriété de KRONOS Canada, les règles de sécurité de KRONOS Canada doivent être mises en pratique et respectées. Le non-respect de ces règles entraînera l'arrêt immédiat des travaux jusqu'à ce que des mesures correctives soient prises. Cela n'entraînera aucune pénalité pour KRONOS Canada.

L'Entrepreneur doit également répondre à toutes les exigences réglementaires et légales concernant les certifications requises (en vertu des règlements sur la santé et la sécurité au travail). Exemple : certification de chariot élévateur à fourche, certification de respirateur, etc.

**L'entrepreneur doit être qualifié dans COGNIBOX (tierce partie) qui gère la sélection des entrepreneurs.**

Pré-qualification des entreprises

Programme de santé et de sécurité

Vérification des assurances

Performance en matière de sécurité

Certification des artisans

Formation obligatoire KRONOS

Instruction spécifique à l'unité (E-learning)

Au cours du projet ou de la prestation de services, un ou plusieurs audits peuvent être réalisés et les résultats communiqués aux entrepreneurs. Ces audits peuvent être utilisés comme un outil ou un avertissement pour corriger une situation à risque.

À la fin du projet ou de la prestation de services, une évaluation finale sera effectuée. En cas d'évaluation négative, une réunion sera organisée pour informer l'entrepreneur que des améliorations seront nécessaires ou que son nom sera retiré de la liste des soumissionnaires.

Entreprise : KRONOS Canada, Inc.

Site : L'ensemble de la propriété de Kronos Canada Inc., y compris le pavillon récréatif et le Cap St-Michel.

Chef de projet : Le gestionnaire KRONOS du site.

Entrepreneur : Tout fournisseur qui effectue des services sur le site moyennant des frais.

Intervenant : Tout travailleur embauché par l'Entrepreneur ou ses sous-traitants.

KRONOS autorise un maximum d'un niveau de sous-traitance.

Si le Contractant mandaté par KRONOS décide de sous-traiter lui-même, il doit avoir reçu une autorisation écrite préalable (par exemple par e-mail) de KRONOS. Dans ce cas, le Contractant est obligé de soumettre la liste à KRONOS.

### Accès à l'usine

Pour entrer sur le site de l'usine, l'entrepreneur doit présenter une pièce d'identité valide (permis de conduire ou carte d'assurance maladie) à la guérite.

Tous les travailleurs doivent suivre la formation "KRONOS accueil/mesures d'urgence" et avoir passé les questionnaires SS-008 et SS-012 associés.

L'Entrepreneur doit se familiariser avec les règles de sécurité relatives à sa tâche avant d'entreprendre les travaux. Les incertitudes doivent être clarifiées immédiatement.

Il sera interdit d'accéder au chantier si aucune personne de KRONOS sur place n'est chargée de l'accueil du Contracteur.

Il est interdit de photographier sans autorisation écrite et sans être accompagné d'un responsable de KRONOS.

## EPI

Port des équipements de sécurité

Pour circuler sur le Site, tous les Travailleurs doivent porter les EPI standards suivants :

Casque de sécurité (palette portée vers l'avant) ;

Lunettes de sécurité ;

Bottes de sécurité ;

Chemise à manches longues ;

Le Travailleur doit également porter tout autre EPI prescrit par le permis de travail.

Liste des exceptions au port obligatoire des EPI

## Équipement de sécurité et vêtements de protection

L'Entrepreneur doit fournir des équipements de sécurité et des vêtements de protection à tous ses travailleurs et veiller à ce qu'ils soient utilisés. Les employés qui ne portent pas l'EPI de sécurité de base requis ne seront pas admis sur le site .

Les équipements de protection auditive, les dossards ou autres EPI doivent être portés aux endroits indiqués.

Tout travailleur devant effectuer des travaux dans l'unité de chlorure doit s'enregistrer et sortir de l'unité (cage d'escalier centrale, 1er étage de chlorure).

Le port de la barbe est interdit dans la section chlorure ou pour tout travailleur devant porter un appareil respiratoire isolant.

Dans l'unité chlorure, les lumières stroboscopiques blanches indiquent qu'une évacuation de la zone est en cours et identifient les sorties à utiliser tandis que les lumières stroboscopiques\_rouges situées au niveau des portes indiquent une interdiction de pénétrer dans la zone évacuée.

Le masque buccal et nasal, à utiliser en cas d'évacuation, doit être porté par le travailleur en permanence dans la se

## Alcool/Drogues

L'accès au site est interdit à toute personne en possession ou sous l'influence de boissons alcoolisées ou de drogues.

Les bousculades, les courses ou les mauvaises blagues sont strictement interdites sur le site.

### **Fumage**

Il est interdit de fumer sur le site de l'usine. Il est permis de fumer à l'extérieur du site, près de la guérite principale, uniquement pendant les pauses et les repas.

### **Circulation des véhicules**

La limitation de vitesse doit être respectée sur nos routes (15 km).

L'utilisation de véhicules sur le Site doit être limitée autant que possible. La priorité de circulation sur le Site sera donnée au transport des matériaux.

Il est interdit de stationner sur les passages piétons et aux endroits où l'interdiction est affichée.

### **Nourriture et breuvages**

Pour les pauses et les repas, vous devez utiliser les remorques mises à votre disposition. Si vous n'avez pas de remorque, vous pouvez utiliser la cantine principale en dehors des heures suivantes : entre 10h00 et 10h15, entre 12h00 et 12h30. Si vous devez utiliser la cantine, veuillez retirer vos vêtements sales au préalable. A aucun moment, vous ne devez manger sur les lieux de travail.

## Équipement de protection pour exécuter un travail

### Protection respiratoire

L'Entrepreneur est responsable de l'application du programme de protection respiratoire pour ses travailleurs. L'Entrepreneur doit être en mesure de fournir, avant l'entrée sur le site de chaque travailleur devant porter un respirateur à adduction d'air comprimé

- (a) Un certificat d'aptitude individuelle au port d'un appareil respiratoire ;
- b) Un essai d'ajustement ;
- (c) Une attestation de la formation au port d'un appareil respiratoire à adduction d'air.

Chaque travailleur utilisant un appareil à adduction d'air doit toujours apposer un dispositif de consignation et un cadenas identifié à son nom et à celui de son entreprise au point de raccordement du boîtier d'alimentation

### Travail en hauteur

Harnais de sécurité et sangles "trauma".

L'utilisation de sangles "trauma" installées sur le harnais de sécurité pour les travaux en hauteur est obligatoire. Ces sangles sont utilisées pour réduire la pression dans l'aine du travailleur lors d'une chute avec un harnais. L'entrepreneur est tenu de s'assurer que le harnais de chaque travailleur sous sa responsabilité dispose de telles sangles et qu'elles sont fonctionnelles.

## Préparation initiale au travail

### Dangers chimiques

a) Divers produits chimiques sont utilisés dans l'usine. Certains d'entre eux présentent des risques élevés et doivent être manipulés avec précaution. Les dangers associés aux produits chimiques utilisés sur le site proviennent de leurs différentes propriétés physiques et réactives.

Si une personne reçoit de l'acide ou d'autres produits chimiques sur la peau, elle doit immédiatement se laver à grande eau, consulter un médecin et avertir le contremaître.

b) A proximité du lieu de travail, repérez les douches de sécurité qui sont signalées par une lumière verte ; on les active en tirant la manivelle.

c) En l'absence de l'infirmière, demandez les soins des membres de l'équipe d'urgence en utilisant le code d'appel "5444" sur n'importe quel téléphone fixe de l'entreprise en cas d'urgence.

d) L'acide, la soude caustique, le gaz naturel, etc. sont des produits transportés dans les canalisations de l'usine. Leur nature corrosive, explosive, réactive ou toxique exige une extrême prudence lors de travaux sur ou à proximité de ces conduites.

Aucun tuyau ne doit être modifié ou coupé sans l'approbation d'un représentant de la société.

Les conduites de produits ne doivent pas servir d'ancrage pour quoi que ce soit. Utilisez les colonnes ou la structure pour le levage ou l'ancrage après avoir fait valider l'arrangement par une personne compétente et certifiée et en avoir informé le chef de projet de votre société.

N'utilisez jamais les conduites pour soutenir un travailleur ou un échafaudage.

Toute fuite de produit, toute irrégularité constatée par l'Entrepreneur et menaçant la sécurité du chantier doit être signalée immédiatement au représentant de l'Entreprise et les travaux doivent être arrêtés.

Portez une attention particulière à l'environnement de travail, par ex :

SI le plancher de l'équipement est mouillé ; ce n'est probablement pas de l'eau :

- (a) Arrêtez le travail ;
- b) Contactez l'émetteur du permis ou le chef de projet ;
- c) Faites réviser le permis (par ex. EPI) si nécessaire

### **Soudage, coupage et autres travaux à chaud**

- a) Un permis de travail à chaud, préparé par le chef de projet et contresigné par le département de production, doit être obtenu chaque jour avant d'effectuer des travaux de soudage, de coupage, de meulage ou d'autres travaux à chaud. Ce permis doit indiquer toutes les précautions nécessaires à prendre.
- b) Un extincteur dédié doit être facilement disponible à chaque endroit où de tels travaux sont effectués. Il est interdit d'emprunter un extincteur d'un stand fixe installé pour le bâtiment.
- c) Toute ouverture, tout équipement ou tout matériau inflammable doit être protégé par une feuille ignifuge fournie par l'Entrepreneur.
- d) L'Entrepreneur doit fournir, si nécessaire, un pare-feu. La surveillance après les travaux doit être effectuée pendant la durée spécifiée sur le permis de travail à chaud, conformément à la procédure relative au permis de travail (Manuel 4, procédure 106).
- e) Lors de l'utilisation d'une station d'oxygène ou d'acétylène, les récipients de gaz doivent être éloignés d'au moins 10 mètres (30 pieds) et protégés des étincelles.
- f) Les tuyaux en plastique doivent être complètement protégés de la chaleur et des étincelles lorsque l'on soude ou coupe à proximité.
- g) Retirez les tuyaux d'acétylène ou d'oxygène de l'intérieur d'un réservoir ou d'un autre espace confiné dès que le travail est terminé. Une fuite pourrait provoquer une accumulation de vapeurs explosives.

### **Électricité**

- a) L'Entrepreneur doit faire autoriser tous les travaux électriques effectués à l'usine conformément à la procédure de permis de travail (Manuel 4, procédure 106).
- b) Tous les travaux sur les circuits d'alimentation et les branches du circuit principal sur le site doivent être autorisés par l'Entreprise et répondre aux exigences du permis de travail. Les travailleurs de l'Entreprise sont chargés d'ouvrir les circuits pour l'Entrepreneur et de les remettre en service à la fin des travaux.
- c) Toute mise en service d'un circuit de dérivation électrique nouvellement installé nécessite l'approbation du chef de projet de Kronos.
- d) Aucun travail ne doit être effectué sur un circuit qui n'a pas été ouvert, verrouillé et étiqueté "DANGER" comme spécifié dans le permis de travail.
- e) Tous les travaux d'électricité doivent être effectués conformément aux spécifications fournies par la Société et en conformité avec le Code canadien de l'électricité.

f) L'électricité est utilisée dans l'usine pour faire fonctionner divers équipements, notamment les moteurs électriques et l'éclairage. Considérez que tous les circuits électriques sont sous tension jusqu'à preuve du contraire.

g) Lorsque le travail nécessite l'utilisation d'outils ou d'éclairage de 120 volts, l'utilisation d'une rallonge électrique GFI est obligatoire.

### **Équipement électrique à haute tension**

a) Les équipements et appareils à haute tension doivent être conservés dans un endroit clos et marqué de l'étiquette "DANGER". Il est interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ces zones.

b) Signalez tout fil électrique exposé ou cassé à votre chef de projet afin qu'il puisse prévenir un électricien de la société. Les installations électriques exposées doivent être considérées comme dangereuses.

c) Ne mettez pas en marche ou ne redémarrez pas un équipement électrique à haute tension sans l'approbation du chef de projet de Kronos.

d) Avant d'effectuer des travaux sur ou à proximité de lignes électriques aériennes à haute tension, assurez-vous que le courant a été coupé, l'interrupteur verrouillé et étiqueté conformément au permis de travail.

e) L'étiquette "DANGER" doit être apposée lorsque des travaux ou des réparations sont effectués sur un équipement électrique et doit être retirée par l'opérateur ou le contremaître de l'entreprise après vérification de la réparation. Pour effectuer des travaux sur l'équipement électrique, tous les interrupteurs et fusibles doivent être verrouillés en position "Off".

f) Pour éviter de trébucher sur les rallonges électriques, soulevez-les du sol autant que possible. Pensez plutôt à les suspendre hors de portée des personnes et des équipements en mouvement.

### **Soudage électrique**

a) Lorsque des travaux de soudage doivent être effectués, un écran de protection doit être utilisé pour protéger les yeux des autres travailleurs.

b) Les masques de soudage doivent être en bon état.

c) Lorsque vous travaillez en hauteur, assurez-vous que les matériaux inflammables situés sous votre zone de travail sont recouverts d'un matériau ignifuge et que la zone est barricadée.

d) N'oubliez pas que la prévention des incidents et des incendies est l'une de vos tâches les plus importantes.



## **Appareils sous pression et bouteilles de gaz comprimé**

Lors de la manipulation des bouteilles de gaz comprimé fournies par l'Entrepreneur, les instructions suivantes doivent être suivies :

- a) Toutes les bouteilles doivent être maintenues en position verticale et fixées pour éviter toute chute.
- b) Ne laissez pas les bouteilles près des fours, des radiateurs à vapeur ou d'autres sources de chaleur, ni exposées inutilement à la lumière du soleil. La chaleur peut augmenter la pression ou ramollir le bouchon de sécurité fusible de la bouteille et provoquer une fuite violente de gaz.
- c) Retirez la partie de l'étiquette qui indique que la bouteille est en cours d'utilisation et laissez la partie qui indique "VIDE". Retournez la bouteille pour la remplir.
- d) Assurez-vous que les soupapes de sûreté et les dispositifs de sécurité sont protégés contre les dommages causés par d'autres objets.
- e) Une bouteille qui fuit doit être mise hors service et ventilée dès que possible pour éviter l'inflammation des gaz.
- f) N'effectuez aucune réparation sur les bouteilles. Faites un rapport à votre chef de projet et informez le fournisseur de l'état de la bouteille.
- g) N'utilisez jamais d'allumettes ou de flammes de quelque nature que ce soit pour détecter une fuite sur les bouteilles.
- h) Des précautions doivent être prises pour éviter une connexion inversée de l'oxygène et de l'acétylène. Cela peut se produire en interchangeant les tuyaux ou la tuyauterie. Une explosion puissante peut résulter d'une telle erreur de connexion.
- i) Les robinets, les dispositifs de régulation et les autres accessoires des bouteilles d'oxygène ne doivent pas être lubrifiés avec de l'huile ou de la graisse car de violentes explosions peuvent être provoquées lorsqu'ils entrent en contact avec l'oxygène.
- j) Si une lubrification est nécessaire, il faut utiliser du graphite pur ou de la glycérine non mélangée à de l'huile ou de la graisse.
- k) Le robinet de la bouteille d'oxygène doit être ouvert très lentement. Veillez à ne pas tordre la tige du robinet en utilisant des marteaux ou des clés inappropriés.
- l) S'assurer que les chalumeaux de soudage et de coupage sont équipés de dispositifs de régulation avec manomètres pour contrôler le débit d'acétylène et d'oxygène et pour indiquer la pression de la bouteille et la pression de fonctionnement.
- m) L'entrepreneur doit s'assurer que les tuyaux de raccordement et les raccords sont en bon état et équipés d'un clapet anti-retour.
- n) Les dispositifs de régulation doivent être entreposés dans un endroit où il n'y a ni huile ni graisse.

- o) A la fin du travail ou de la journée, ne quittez jamais votre équipement avant d'avoir fermé le robinet de la bouteille et relâché l'écrou papillon du manomètre.
- p) Les bouteilles qui ne sont pas utilisées doivent être éloignées des passerelles de service et fixées pour éviter qu'elles ne soient heurtées par d'autres objets ou qu'elles ne tombent sur des passants.
- q) Tout équipement en mauvais état doit être mis hors service pour être réparé.
- r) Lorsque les bouteilles doivent être montées en hauteur, le panier fabriqué à cette fin doit être utilisé en tout temps.

## **Incendie**

Les extincteurs doivent être utilisés pour éteindre les petits feux. Toutefois, prévenez le chef de projet si nécessaire.

Pour les incendies hors de contrôle, contactez un employé de l'entreprise pour donner l'alerte. Suivez les instructions données par le chef des pompiers ou son représentant.

Les extincteurs appartenant à l'entreprise ne doivent pas être remis dans les râteliers après avoir été utilisés. L'Entrepreneur doit avertir le Chef de projet de Kronos pour les faire remettre en état. Si l'extincteur usagé appartient à l'Entrepreneur, ce dernier doit le remplacer immédiatement avant de reprendre le travail.

Avant d'utiliser l'eau des bouches d'incendie pour toute autre raison qu'un incendie, il faut obtenir l'autorisation du responsable de projet .

## **Source radioactive**

Tout entrepreneur témoin d'une situation d'urgence impliquant une jauge nucléaire doit immédiatement contacter son chef de projet qui demandera au service d'instrumentation de la société d'intervenir.

Tout travail effectué à moins d'un mètre d'une jauge nucléaire doit être arrêté conformément au permis de travail.

## **PROCÉDURE DE VERROUILLAGE (Réf. : Manuel 4, Procédure 113)**

(a) Chaque travailleur doit porter deux cadenas de sécurité personnels avec des clés uniques pour verrouiller les sources d'énergie potentielles à l'endroit où le travail est effectué. Ils ne doivent pas être utilisés à d'autres fins et doivent être identifiés avec le nom du travailleur et le nom de l'entreprise.

(b) Un test de démarrage doit être effectué pour s'assurer que l'équipement est vraiment hors tension. Il incombe au travailleur de le demander

## **MANUTENTION DU MATÉRIEL**

### **Palans**

- a) Le chef de projet doit être informé si les câbles des palans sont endommagés ou s'il y a un dysfonctionnement dans le fonctionnement.
- b) Se tenir à l'écart lorsqu'une charge est en cours de levage.
- c) Ne vous fiez pas à l'interrupteur de fin de course pour arrêter le palan. Utilisez plutôt les commandes manuelles.
- d) N'utilisez pas les commandes inutilement.
- e) Utilisez l'élingue appropriée et assurez-vous qu'elle est en bon état.
- f) Ne laissez pas les câbles se croiser sur le tambour de levage.
- g) Le bloc doit être relevé et le palan couvert lorsqu'il n'est pas utilisé.
- h) Avant de procéder au levage, assurez-vous que la cloche d'alarme fonctionne.

### **Utilités**

#### **Vapeur**

La vapeur à haute pression est utilisée dans de nombreux secteurs de l'usine. La vapeur étant un gaz couramment disponible sur le site, il peut être facile de négliger les dangers qu'elle présente.

Les règles suivantes aideront à prévenir les incidents.

- a) Informez votre chef de projet de toute fuite de vapeur.
- b) N'ouvrez ou ne fermez jamais une vanne de vapeur sans autorisation.
- c) Veillez à vous protéger du contact direct avec la vapeur ou avec des équipements non isolés lorsque vous utilisez la vapeur pour le nettoyage ou le dégel.
- d) Ouvrez lentement les vannes de vapeur pour éviter l'éclatement du tuyau ou de la tuyauterie.
- e) N'utilisez pas une pression de vapeur supérieure à 6 bars (90 psi) pour le nettoyage ou la décongélation.

## **Le gaz naturel**

Le gaz naturel est utilisé dans plusieurs secteurs de l'usine et il est important de se rappeler certaines instructions concernant son utilisation :

- a) Ne jamais ouvrir ou fermer une vanne de gaz naturel sans y être autorisé par le chef de projet ou un représentant de la société et sans en connaître les fonctions.
- b) Signaler immédiatement toute fuite à l'une des personnes susmentionnées.
- (c) Lorsqu'une conduite de gaz naturel est démontée pour être réparée ou mise hors service, elle doit être nettoyée.
- (d) Purger à l'azote si nécessaire.
- (e) Une canalisation de gaz naturel en cours de réparation doit être munie d'une vanne d'arrêt. Avant d'être remise en service, la même conduite doit être purgée.

## **Tenue des lieux**

L'Entrepreneur doit maintenir la zone de travail en état de propreté et la nettoyer régulièrement. Rien ne doit obstruer les passages, les douches de sécurité, les équipements de protection contre l'incendie et les sorties.

## **Utilisation des Équipements de KRONOS**

L'Entrepreneur n'est pas autorisé à faire fonctionner les équipements appartenant à Kronos sur le site. Si nécessaire, le personnel de production de KRONOS fera fonctionner

les pompes, les vannes ou d'autres équipements. La vapeur, l'eau, l'air comprimé et l'électricité seront fournis selon les besoins par un représentant de Kronos.

N'entreprenez aucun travail si les consignes de sécurité prescrites dans le permis de travail n'ont pas été comprises ou ne peuvent être suivies.

Il est strictement interdit d'emprunter du matériel appartenant à un autre groupe de travailleurs et/ou d'entrepreneurs de KRONOS sans autorisation préalable de votre chef de projet pour en confirmer l'utilisation.

Toute demande exceptionnelle à cet égard doit être adressée à un responsable de la maintenance.

## **Règles de sécurité chez KRONOS**

### Règles fondamentales de KRONOS Canada

Les 6 règles fondamentales suivantes doivent être respectées par l'entrepreneur.

Si ces règles ne sont pas respectées, les entrepreneurs/travailleurs seront suspendus :

Permis de travail requis pour effectuer tout travail.

Port d'un harnais de sécurité lors de travaux en hauteur (plus de 3 mètres) et dans des espaces confinés.

Respect de la procédure de cadenassage.

Port d'EPI (équipement de protection individuelle) lors du bris de ligne et du prélèvement d'échantillons.

Port de la ceinture de sécurité dans tous les engins motorisés (chariot élévateur, chargeur, roll-off, grue, etc.).

Interdiction de fumer sur le site de KRONOS

**Règles de Santé /sécurité et de comportement KRONOSafe "One KRONOS**

**Règles de santé/ sécurité One KRONOS**

	Je porte toujours un équipement de protection individuelle (EPI) lorsque requis.		Je ne fume jamais à l'extérieur des zones fumeurs désignées.
	J'obtiens toujours une autorisation avant d'enlever ou de rendre l'équipement de sécurité inutilisable.		Je ne travaille et ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
	J'obtiens toujours tous les permis de travail requis. En cas d'incertitude, je pose des questions.		Je n'utilise jamais un appareil mobile en conduisant, en faisant du vélo ou en marchant.
	Je mets toujours en place les procédures de verrouillage et d'étiquetage lorsque je travaille sur de l'équipement potentiellement sous tension.		Je n'entre jamais dans un espace clos sans instruction, équipement, soutien et permis appropriés.
	Je me protège toujours contre les chutes lorsque je travaille en hauteur et je protège les autres contre les chutes d'objets.		Je ne marche ni ne me tiens sous des charges suspendues.

**Règles de comportement en milieu de travail de KRONOS**

	Je corrige toujours les comportements dangereux.
	Je tiens toujours la rampe dans les escaliers.
	Je regarde toujours où je vais pour éviter les glissades, trébuchements et chutes.
	Je garde toujours mon lieu de travail bien rangé et exempt de toute obstruction.
	Je me présente toujours apte au travail.
	Je respecte toujours toutes les règles et procédures locales en plus des règles de sécurité One KRONOS.

### **Ce que vous devez savoir**

- a) L'utilisation des téléphones portables est interdite en tout temps. Seule la personne en charge du travail pourra l'utiliser pour des appels liés aux activités du site.
- b) A l'intérieur de l'usine (zones d'exploitation et de maintenance), il est interdit de porter des bijoux, à l'exception des montres.
- c) L'utilisation d'une brouette à une roue est interdite (brouette à deux roues uniquement).
- d) Le port de la barbe est interdit dans la section des chlorures.
- e) Il est interdit d'entrer sur le site si aucune personne responsable de KRONOS n'est présente pour vous accueillir.
- f) Il est interdit de circuler sans EPI en dehors des passages piétons marqués en blanc sur le sol (les passages piétons en jaune nécessitent le port d'EPI de base).

## Service médical et mesures d'urgence

### SYSTÈME D'APPEL D'URGENCE

Le système d'appel d'urgence doit être utilisé pour toute situation d'urgence (incident, incendie, etc.). Pour utiliser le système d'appel d'urgence, suivez la procédure ci-dessous :

- a) décrochez le combiné de n'importe quel téléphone fixe de la société et écoutez la tonalité
- b) Appuyez sur le bouton "urgence" ou composez le "5444" ;
- c) Parlez lentement ;
- d) Identifiez-vous et indiquez le lieu et la nature de l'urgence ;
- e) Raccrochez le combiné ;
- f) Écoutez attentivement le message transmis par le système de haut-parleurs.

### SERVICES MÉDICAUX ET PREMIERS SOINS

a) Les premiers soins sont disponibles auprès du service médical. Kronos fournira les premiers soins aux Entrepreneurs blessés, mais n'assumera aucune responsabilité pour les traitements supplémentaires.

b) Tout Entrepreneur qui subit un incident impliquant une blessure, même mineure, doit être rapidement pris en charge par le service médical et doit en informer immédiatement son contremaître et le Chef de projet.

c) Si un incident survient alors que l'infirmière n'est pas de service, un appel d'urgence doit être lancé pour que l'équipe d'urgence se rende sur les lieux. Si la blessure n'est pas grave, les soins peuvent être donnés par les membres de l'équipe d'urgence (composez le "5444").

d) Si un employé est gravement blessé, la procédure suivante doit être suivie :

Si la douleur est aiguë, l'employé doit rester sur les lieux de l'incident.

L'appel d'urgence doit être demandé.

Les membres de l'équipe d'urgence, sous la direction du chef d'équipe ou du capitaine, administreront les premiers soins et transporteront la personne blessée au service médical. Dans certaines circonstances, il sera nécessaire d'appeler l'infirmière sur les lieux de l'incident.

Si l'infirmière n'est pas de service, le chef d'équipe ou le capitaine décidera si la personne blessée doit recevoir des soins immédiats et, dans ce cas, organisera son transport vers l'hôpital.

e) En toutes circonstances, le service médical doit être informé par écrit de l'incident dès que possible.



f) Dans les 24 heures suivant un incident, une enquête doit être ouverte avec la participation du chef de projet, de l'entrepreneur et du coordinateur de la sécurité. Des actions correctives doivent être mises en place pour prévenir d'autres incidents du même type (Manuel 4, Procédure 104).

Environnement (Manuel 5, procédure 6002)

La gestion des matières résiduelles (déchets) sur le Site doit se faire selon le principe des 3R-V:

- a) Réduction à la source ;
- b) Réutilisation ;
- c) Recyclage ;
- d) Valorisation.

L'option d'élimination (par exemple, l'enfouissement) ne doit être considérée qu'en dernier recours.

### **Shut Down Annuel**

PENDANT UN ARRÊT DE L'USINE (PLUS DE 5 JOURS)

Avant l'arrêt de l'usine

- a) Veuillez vous assurer que vos ouvriers qui utiliseront des appareils respiratoires sont formés avant d'entrer sur le site.
- b) Assurez-vous que vos ouvriers ont leurs cartes de compétence, par exemple pour les nacelles élévatrices.
- c) Veuillez vous assurer que vous fournissez les certificats d'inspection et de conformité pour les équipements loués par votre entreprise (grue, nacelle, etc...).
- d) Le visionnage des vidéos " Accueil Express " et " Mesures d'urgence " ainsi que leur questionnaire associé doit être effectué avant l'entrée sur le site de l'usine. La fiche du travailleur sur Cognibox attestera du bon déroulement de cette étape.
- e) Fournir une liste du personnel sous-traitant au moins la veille et l'envoyer à Nathalie Lafrenière. Les listes des noms des travailleurs doivent être révisées quotidiennement et remises au gardien et à Nathalie Lafrenière. Ces listes servent au comptage en cas d'évacuation et permettent également à votre personnel d'avoir accès à notre site.

## Accueil de vos travailleurs

- a) Vous et vos employés devez stationner à l'arrière de l'usine dès la préparation du travail. Un avis mentionnant la date de début des travaux vous sera envoyé.
- b) Pour accéder au site de l'usine, vous devez être inscrit sur la liste de votre entreprise.
- c) A votre arrivée à la remorque KRONOS située à l'arrière de l'usine, le gardien aura préparé des cartes électroniques que vous remettrez à vos employés afin de passer le tourniquet situé à l'arrière de l'usine. Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité. N'oubliez pas que les feuilles de présence sont établies à partir des heures d'entrée et de sortie enregistrées par le tourniquet.
- d) Chaque chef de projet doit remettre une liste des employés travaillant dans la section chlorure, y compris la zone de pré finition et les hangars 1 et 2, et la remettre au responsable de l'arrêt.
- e) Aucun véhicule ne sera admis sur le site par le portail arrière. Veuillez utiliser le portail avant.

Tous les passagers accompagnant le conducteur du véhicule doivent débarquer et entrer sur le site par le tourniquet avant.